

## **Apprentissage : la France endosse le maillot « jeunes »**

Partenaire de la Grande Rentrée de l'apprentissage, la Conférence des grandes écoles s'associe aux principaux acteurs concernés pour soutenir cette initiative. En participant activement à cette mobilisation nationale en faveur de l'apprentissage, organisée les 16 et 17 septembre 2020 et qui se prolongera tout au long du mois de septembre, les Grandes écoles veulent rappeler l'importance de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur : 17,5% des étudiants inscrits dans les écoles membres de la CGE sont en alternance.

### **Une Grande école grâce à l'apprentissage**

Les étudiants qui intègrent une Grande école et choisissent l'apprentissage,

- voient leur frais de scolarité pris en charge par l'entreprise
- sont rémunérés
- sont immergés plus tôt dans un environnement professionnel
- bénéficient d'un taux d'insertion plus élevé que celui des jeunes diplômés par voie classique et d'un salaire d'embauche moyen légèrement supérieur<sup>1</sup>.

Ce qui fait de l'apprentissage l'un des principaux leviers de l'ouverture sociale dans les Grandes écoles.

### **L'aide exceptionnelle d'embauche étendue jusqu'au niveau master**

L'aide exceptionnelle accordée aux entreprises pour l'embauche de tous les apprentis, et qui était initialement prévue uniquement pour les étudiants du CAP au grade licence, a finalement été étendue jusqu'au niveau master. La CGE, qui s'était fortement mobilisée pour cette extension, s'est félicitée de l'adoption de cette mesure en juillet dernier.

### **17 423 jeunes et 2 752 recruteurs inscrits sur la plateforme avec 8 435 demandes de RDV en cours de traitement (au 09/09/2020)**

Dans le cadre de la Grande rentrée de l'apprentissage, les étudiants à la recherche d'une entreprise sont invités à créer leur compte et à déposer leur CV en vue d'entretiens avec des recruteurs, lors de ce grand forum national en ligne :

<https://grande-rentree-apprentissage.vimeet.events/fr/>

Pour plus d'informations : <https://www.jeunesdavenir-recrut.fr/>

---

<sup>1</sup> Enquête CGE Insertion 2020 réalisée entre décembre 2019 et mars 2020 :

- Taux net d'emploi à 6 mois des diplômés du supérieur par voie d'apprentissage : 90,7 % (88,1 % pour un diplômé par voie classique).

- Salaire d'embauche moyen hors primes d'un diplômé du supérieur par voie d'apprentissage 35 738 euros (35 714 pour un diplômé par voie classique)

**A propos de la CGE : [www.cge.asso.fr](http://www.cge.asso.fr)**

*Créée en 1973, la CGE regroupe 229 Grandes écoles en France, dont 13 Grandes écoles étrangères, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé ... Les Grandes écoles représentent plus de 40 % des diplômés de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal ... Les 229 Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique.*